



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Libourne

Libourne, le 27 avril 2026

Madame, Monsieur

La filière viticole girondine traverse une crise structurelle d'une ampleur inédite, caractérisée par une baisse durable des volumes commercialisés, une contraction des marchés à l'export, une érosion des prix et une dégradation significative de la situation financière d'un nombre important d'exploitations. Cette crise se traduit notamment par une augmentation des stocks invendus, des cessations ou diminutions d'activité, un endettement croissant des exploitations, un phénomène préoccupant de vignes en friche, une dévalorisation progressive de certains secteurs viticoles.

En plus des conséquences économiques et sociales, cette crise affecte fortement l'aménagement du territoire marqué par la diminution très importante des surfaces viticoles.

Des mesures ont été engagées par l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le CIVB pour réduire le potentiel viticole, restaurer l'équilibre offre/demande, améliorer le revenu des exploitations et renforcer l'accompagnement social des viticulteurs.

En complément de ces mesures de soutien, l'Etat, représenté par le préfet de région, a engagé à partir du mois d'octobre 2025 des travaux pour la création d'un dispositif foncier expérimental en associant l'ensemble des parties prenantes : Région Nouvelle-Aquitaine, établissements bancaires, représentants professionnels agricoles, chambres consulaires, collectivités territoriales, SAFER et Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA).

L'objectif poursuivi est la création d'un outil d'intervention foncière, à titre expérimental, destiné à accompagner la restructuration du vignoble girondin, à redonner des perspectives économiques aux exploitations et à favoriser l'émergence de projets de diversification et de revalorisation des terres.

Le principe d'intervention repose sur l'acquisition ou l'échange de parcelles, prioritairement des parcelles de vignes arrachées, sur la base des prix du marché foncier (références SAFER), plus l'acquisition de stocks de vins destinés à la distillation, selon une règle indicative de 50 hl par hectare cédé dans le cadre du dispositif.

Afin d'identifier précisément les disponibilités foncières, de cartographier les secteurs prioritaires et de définir les priorités d'acquisition pertinentes, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) va être ouvert auprès des propriétaires exploitants ou non exploitants de terres viticoles, prioritairement nues issues de l'arrachage ou vouées à l'arrachage en 2026.

Les propriétaires intéressés seront invités à préciser leur projet et à donner les références des parcelles qui pourraient faire l'objet d'une cession pour être potentiellement intégrées dans un projet de territoire pour une valorisation agricole ou autre.

J'ai le plaisir de vous inviter à une réunion de présentation de cet appel à manifestation d'intérêt, le :
7 mai 2026 à 9h00 au Lycée agro-viticole de Montagne, 36 Rte de Goujon, 33570 Montagne.

Une visite de l'exploitation sera organisée à l'issue de la réunion.

Je vous remercie de confirmer votre présence par retour de mail (sp-libourne@gironde.gouv.fr) et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet de Libourne

Matthieu DOLIGEZ